



CHAMBRE DES DÉPUTÉS  
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

**N° 8176**

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2022-2023

---

---

## PROJET DE LOI

**modifiant la loi modifiée du 30 juillet 2002 déterminant différentes mesures fiscales destinées à encourager la mise sur le marché et l'acquisition de terrains à bâtir et d'immeubles d'habitation**

\*

**Art. 1<sup>er</sup>.** À l'article 6 de la loi modifiée du 30 juillet 2002 déterminant différentes mesures fiscales destinées à encourager la mise sur le marché et l'acquisition de terrains à bâtir et d'immeubles d'habitation, les termes « 20.000.- euros » sont remplacés par les termes « 30 000 euros ».

**Art. 2.** La présente loi produit ses effets au 7 mars 2023 pour les acquisitions d'immeubles destinés à servir d'habitation documentées par acte notarié passé à partir de cette date.

Projet de loi adopté par la Chambre des Députés  
en sa séance publique du 25 avril 2023

Pour le Secrétaire général,

Pour le Président,

s. Isabelle Barra  
Secrétaire général adjointe

s. Mars Di Bartolomeo  
Vice-Président